

Démocratisation des études professionnelles et techniques

Autor(en): **Möri, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **56 (1964)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

56^e année

Décembre

N° 12

Démocratisation des études professionnelles et techniques

Par *Jean Møri*

Partout dans le monde, le phénomène des transferts de main-d'œuvre se manifeste et bouleverse l'image naguère encore statique de l'économie.

Alors que, en 1888, 37,7% de la population active de notre pays était occupée dans l'agriculture, ce pourcentage est tombé à 11,6%. Celui du secteur secondaire de l'industrie a passé de 41,4% en 1888 à 49,5%. Durant la même période, le secteur tertiaire (services) a sauté de 24,1% à près de 62%.

Cela signifie que le besoin d'une main-d'œuvre de qualité à tous les niveaux s'accroît sans cesse. Cette évolution confère une actualité accrue au problème de la démocratisation des études et de la formation professionnelle.

Ce bouleversement d'une image traditionnelle se poursuit et s'étend rapidement avec la conquête de nouvelles sources d'énergie et l'avènement de la cybernétique.

Il n'est pas étonnant dès lors que, partout, le problème de la relève scientifique et technique et par voie de conséquence celui de la démocratisation des études et de la formation professionnelle, se posent avec acuité. Chez nous encore davantage qu'ailleurs. La révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Elle ouvre seulement de nouvelles possibilités d'encourager plus efficacement les jeunes gens à faire un apprentissage, à conquérir un certificat de capacité professionnelle ou un diplôme dans leur propre intérêt et celui de la collectivité. Mais il reste à réformer de façon plus radicale la politique sociale, pour utiliser davantage et mieux que jusqu'à maintenant les aptitudes d'enfants de travailleurs: par des prestations en nature, des bourses ou même en introduisant un système révolutionnaire de rémunération analogue aux prestations que l'employeur doit souvent verser à l'apprenti, en vertu du contrat d'apprentissage ou d'autres

accords collectifs passés librement entre associations d'employeurs et de travailleurs.

U. Thant, secrétaire général des Nations Unies, dans un discours fameux prononcé dans un collège du Massachusetts le 2 juin 1963, rappelait fort opportunément que tous les problèmes ont des faces multiples. Il est fallacieux, disait-il, de caractériser les conceptions et les sociétés humaines en termes de blanc et de noir. Car il existe d'innombrables intermédiaires entre ces deux pôles. Il insistait particulièrement sur la nécessité d'éliminer les criantes disparités entre les niveaux de vie des hommes qui vivent dans les pays pauvres ou dans les pays riches, au moyen d'une assistance technique généreuse et intelligente, puisqu'il y va de la paix, le souverain bien des peuples.

C'est une autre face du problème, qu'il ne faut pas perdre de vue.

Les maigres résultats de la conférence du commerce et du développement pour assurer le juste prix des exportations agricoles des pays encore déshérités montre la nécessité d'un grand effort d'éducation générale, à entreprendre dans les écoles déjà, pour favoriser davantage encore la coopération internationale, la solidarité effective des riches et des pauvres.

En octobre dernier, une réunion d'experts, convoquée par le BIT à Genève pour étudier les conditions sociales et économiques du personnel enseignant du premier et du second degré, soulignait l'importance de l'éducation pour le progrès social général et individuel – ainsi que la nécessité de donner à tous les enfants des chances d'éducation égales et le droit à un enseignement de haute qualité répondant aux besoins de leur personnalité.

Pour atteindre cet objectif, les experts préconisent une politique nationale de l'enseignement, ce qui implique une planification à court et à long terme. A la lumière des exigences du progrès en général ainsi que des plans de développement nationaux, il importe d'accorder un droit de priorité à l'enseignement et à son financement, ajoutent ces experts.

Ce ne sont pas seulement les experts du BIT qui préconisent la planification de l'enseignement. Sous les auspices de l'UNESCO, un institut a été créé dans ce but. Il se propose de former des experts capables de promouvoir cette politique à l'échelon mondial, notamment dans les pays en voie de développement.

De son côté, l'OCDE poursuit des efforts analogues. Elle tient compte de l'évolution économique, démographique et sociale des pays participants et fixe des objectifs, notamment en ce qui concerne les dépenses d'enseignement en proportion des budgets dont on dispose dans les différents Etats.

Le Conseil de la Communauté économique européenne a pris une décision récemment pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle. Il propose d'associer économistes, sociologues, statisticiens et hommes politiques aux experts supra-

nationaux, ainsi que les représentants du corps enseignant et les syndicats ouvriers à cette planification de l'enseignement.

De la valeur du corps enseignant dépend la réussite de ces entreprises multiples et diverses.

Le Conseil d'administration du BIT l'a fort bien compris quand il a chargé la commission d'experts que nous venons d'évoquer d'étudier les problèmes sociaux et économiques intéressant le personnel enseignant, la rémunération et les conditions d'emploi ainsi que les principes servant de base à la détermination de la sécurité sociale du corps enseignant.

L'enseignement est davantage une vocation qu'un métier. En cette période de prospérité croissante, il est nécessaire d'assurer au corps enseignant des conditions de travail et une sécurité sociale comparables à celles d'autres travailleurs intellectuels si l'on ne veut pas accentuer la pénurie endémique.

Positions syndicales suisses

Dans son programme de travail voté en 1960 par le congrès, l'Union syndicale suisse se fixe entre autres les objectifs suivants: « Instaurer un ordre économique et social qui doit assurer à tous les mêmes droits – politiques, économiques et sociaux. La société doit ouvrir à chacun, indépendamment de son origine et de sa situation matérielle, la possibilité de donner le meilleur de soi-même dans la communauté et de participer aux biens de la culture, dans la mesure de ses aptitudes et de son apport. »

L'Union syndicale tend à promouvoir l'utilisation la plus rationnelle de toutes les ressources humaines et matérielles du pays. Elle a pour mission, en particulier, d'améliorer la condition économique et sociale des salariés. Elle s'emploie à les faire accéder toujours plus largement aux valeurs de la culture.

Réaliser et maintenir le plein emploi, assurer aux travailleurs une part aussi grande que possible du produit social et le répartir équitablement entre les diverses catégories de travailleurs, tel est l'essentiel du programme.

Dans un chapitre spécial consacré aux problèmes culturels, l'Union syndicale insiste encore sur l'objectif qui tend à offrir à l'homme qui travaille une existence qui lui donne pleine satisfaction. Ce qui suppose loisirs et culture. L'éducation des enfants et des jeunes gens doit créer les conditions de la santé physique et morale, favoriser aussi les dons créateurs de l'individu. Les jeunes gens doivent bénéficier de l'enseignement le mieux approprié à leurs dons. Les écoles publiques doivent être gratuites. Le régime des bourses doit être généreusement développé. Cependant, précise le programme, l'octroi de bourses ne permet pas de résoudre à lui seul le problème de l'accès des enfants d'ouvriers aux études supérieures, même quand ils

sont particulièrement doués. Il convient donc de prendre la précaution de recommander aux éducateurs de suivre tout particulièrement les enfants et jeunes gens dont les facultés intellectuelles ne sont pas stimulées au sein des familles.

L'important chapitre du programme syndical consacré aux activités culturelles a été pris vraiment au sérieux. En 1961, l'USS éditait en effet un excellent ouvrage de Claude Eberhard: *Les Facteurs sociaux de la Carrière scolaire*. Cet ouvrage va sans doute dans la ligne des préoccupations syndicales. L'auteur démontre l'influence profonde du niveau social sur les capacités de l'enfant ou la liaison étroite qui existe entre le niveau social et la réussite scolaire. Il passe en revue les sources d'influence qui favorisent le déroulement de la carrière scolaire ou lui font obstacle et analyse les éléments déterminants: la hiérarchie des classes sociales, le niveau économique déterminé par le revenu familial et les charges de la famille, la dimension de la famille – souvent inverse du niveau social – la relation entre le nombre de personnes et le nombre de pièces d'habitation, le temps dont disposent les parents pour s'occuper de leurs enfants, leur niveau d'instruction et leur quotient intellectuel, les possibilités d'expérience des enfants. L'auteur montre que le coût des études n'est qu'un des éléments du niveau économique qui conditionne la carrière scolaire. Il ne suffit pas d'éliminer cet obstacle pour la favoriser pleinement. Il préconise une série de mesures pour surmonter ces différents obstacles, parmi lesquelles il faut mentionner l'institution du prêt-salaire, d'un certain nombre de services gratuits en faveur des familles dont les enfants sont en âge de scolarité, la création d'un véritable esprit social dans toutes les couches de la population.

En publiant cet ouvrage, l'USS a fait preuve de la plus grande largeur de vue. Car si l'auteur constate en conclusion que l'école peut faire beaucoup pour aider dans leur développement les enfants défavorisés par le niveau intellectuel du milieu familial, il admet aussi que, avec le progrès des connaissances, le niveau d'instruction des classes supérieures s'élève simultanément, si bien que l'inégalité des chances constatée au départ ne semble jamais devoir être comblée dans des conditions égales d'aptitudes héréditaires. Mais la rigueur scientifique apportée par l'auteur à l'étude des influences qu'exercent les niveaux social et économique de la famille et l'instruction des parents sur des caractères physiques, sur les capacités psychiques et la réussite scolaire valait bien cet hommage posthume. D'autant plus que la thèse prouve en définitive que si l'égalité devant la loi existe en matière de scolarité, elle est déjà déjouée en partie dans les faits. Comme le dit l'auteur: « Il faut reconnaître la réalité des limites, car toute illusion est une entrave à l'accomplissement de ce qui est possible. Or, les possibilités de la démocratisation et de l'utilisation des aptitudes dans l'état actuel des connaissances sur les facteurs sociaux de la carrière scolaire sont déjà grandes. » Il est

fort probable en effet que, d'ici quelques années, la proportion dérisoire de 5,5% d'enfants de travailleurs dans les effectifs estudiantins, constatée en 1945 dans un canton romand, se sera considérablement améliorée. L'apprentissage d'une profession et les innombrables perspectives de promotion qui s'offrent aux travailleurs dans les métiers compensent d'ailleurs largement un avantage souvent plus apparent que réel. D'autant plus que l'intelligence supplée fort souvent à l'instruction supérieure, dont certains sont loin de faire le meilleur profit.

Dans la *Revue syndicale suisse*, de nombreuses études ont été publiées en faveur du droit à l'instruction et de l'accès aux études supérieures de toutes les couches de la population. En janvier 1961, elle a consacré un numéro spécial à ces problèmes. Robert Deppen a traité du « Syndicalisme et de l'avenir des jeunes »; J.-P. Rochat, de « L'école romande »; Armand Veillon, de « L'école devant le défi du XX^e siècle ».

En avril 1963, cette revue publiait une étude très approfondie sur le « Droit à la culture pour les travailleurs », de M. Adolphe Ischer.

Il faut mentionner également les postulats présentés le 3 juin 1962 à Lausanne par une conférence nationale des délégués du corps enseignant affilié à la VPOD. Voici les principales revendications posées par cette conférence:

- a) gratuité de l'enseignement scolaire et du matériel d'enseignement à tous les degrés; décentralisation des établissements d'enseignement ou bonification des frais de déplacement aux élèves venant du dehors;
- b) encouragement efficace d'une formation professionnelle étendue, s'inspirant de critères modernes;
- c) mise sur pied de dispositions légales assurant des subventions à fonds perdu pour les études;
- d) création d'enseignements spéciaux pour rendre possible aux salariés l'accès aux instituts d'éducation supérieure (2^e cycle de formation);
- e) développement des cours d'adaptation;
- f) création de possibilités d'approfondissement et de perfectionnement des connaissances sur le plan professionnel et en ce qui concerne le développement de la culture générale (éducation des adultes).

Il est réjouissant de constater que les enseignants syndiqués n'ont pas négligé l'important secteur de la formation professionnelle. Plus encore, ils ont insisté sur la nécessité de créer des systèmes d'enseignements spéciaux destinés aux salariés aptes aux études supérieures. Ils ont même inséré dans leur programme revendicatif le postulat

de l'USS qui tend à développer les cours d'adaptation et de réadaptation professionnelles. Au siècle de la mécanisation et de l'automation, il est plus nécessaire que jamais de favoriser les transferts de main-d'œuvre qui pourraient se révéler nécessaires du fait de changements technologiques importants.

L'assurance-chômage reste sans doute nécessaire, mais il convient de porter l'effort sur la réadaptation professionnelle qui favorise le plein emploi.

Dans le programme de travail de la Fédération suisse du personnel des services publics, qui vient d'être adopté par le congrès de juin dernier, cette organisation se prononce en faveur de mesures destinées à harmoniser de manière adéquate les programmes scolaires et les manuels d'enseignement. Elle défend d'autre part les postulats suivants: scolarité obligatoire de neuf années au moins; octroi par la Confédération et les cantons de bourses généreuses et d'autres aides aux élèves et étudiants du degré moyen et remboursement des frais supplémentaires occasionnés aux élèves venant de l'extérieur; gratuité de l'enseignement et des manuels à tous les degrés; création d'enseignements spéciaux pour rendre possible aux salariés l'accès aux établissements d'éducation supérieure.

La VPOD constate ensuite que les méthodes actuelles de travail posent des exigences toujours plus élevées dans le domaine de l'instruction, des connaissances et des capacités professionnelles. Pour éviter aux travailleurs d'être dépassés par l'évolution, la société devrait s'occuper du perfectionnement professionnel des travailleurs. Elle revendique une formation professionnelle étendue, assortie d'un droit à des subventions des pouvoirs publics, considère qu'il y a lieu également de donner aux travailleurs non qualifiés la possibilité d'obtenir une formation professionnelle. Elle suggère des cours de réadaptation et de perfectionnement, ainsi que d'autres possibilités de s'instruire, des indemnités adéquates pour perte de salaire durant ces stages d'étude ou de perfectionnement, afin que les adultes aient la possibilité de se tenir constamment au courant du progrès scientifique et technique dans le cadre de leur profession. La VPOD demande encore que les associations d'employeurs et de travailleurs soient plus largement associées à la solution des problèmes intéressant la formation et le perfectionnement professionnels.

Grâce au droit à l'instruction, de nouvelles impulsions seront données à la démocratisation de l'enseignement.

Dans l'Union syndicale suisse, la VPOD est l'organisation compétente pour la défense des intérêts du corps enseignant. Mais il est naturel que l'ensemble des travailleurs syndiqués demande que la formation de ces derniers et leur situation matérielle et sociale cadre aussi avec ces différents objectifs. Car il y va vraiment en cette matière de l'intérêt de la communauté.

Position du Secrétariat professionnel international de l'enseignement

Notre ami Pierre Reymond, président du Cartel syndical cantonal neuchâtelois, préside également le Secrétariat professionnel de l'enseignement. En cette qualité, il a présenté à l'Ecole d'été de cette organisation en 1960 un intéressant exposé sur le thème « Education et démocratie », dans lequel il rappelait que les pouvoirs publics de nos pays plus ou moins évolués font des sacrifices considérables en vue de la formation professionnelle des jeunes, tout particulièrement pour la préparation des intellectuels (professeurs, techniciens, chercheurs, etc.). C'est normal. Nous avons souvent répété: *l'instruction coûte cher et doit coûter cher*. En revanche, la société est en droit d'attendre de nous que nous assumions des responsabilités non seulement dans le domaine de l'enseignement, mais aussi sur le plan social plus général.

La consolidation de la démocratie exige qu'un nombre sans cesse grandissant de citoyens soient capables d'envisager les problèmes pratiques, économiques et sociaux avec *objectivité*, de rechercher des solutions sans se laisser emporter par la passion. Cet esprit démocratique devra aussi grandir et s'imposer dans les Etats qui conquièrent leur autonomie; la liberté ne doit pas être submergée par des vagues de nationalisme aveugle.

Nous avons pour devoir de développer *l'esprit critique*, non pas dans un sens négatif, mais en dirigeant l'effort vers ce qui est constructif, en fonction d'un idéal élevé: en permettant aux élèves de se développer suivant leur nature propre, en encourageant la libre discussion.

Nous avons des *devoirs particuliers à l'égard des élèves issus des classes modestes*. Trop souvent, les fils des travailleurs qui seraient doués pour les études supérieures sont empêchés d'y accéder par le coût de ces études. Le syndicalisme s'efforce de faire tomber les obstacles en luttant pour de meilleurs salaires, pour l'octroi de bourses, pour la gratuité des études et du matériel, pour des interventions de la collectivité assurant des bases matérielles à l'existence des étudiants. (En Suisse, dans le canton de Neuchâtel, un présalaire est accordé aux futurs instituteurs dès leur entrée à l'école normale.)

Les jeunes gens de familles modestes ne jouissent pas en général d'une ambiance favorable aux études. Il faut s'occuper d'eux pour remplacer ce qui leur manque dans leurs foyers.

Les difficultés éprouvées dans l'effort de démocratisation de l'enseignement proviennent en grande partie des inégalités sociales. Nous devons nous efforcer d'*établir une société équitable*. C'est pourquoi les membres des syndicats du SPIE se sont placés aux côtés des syndiqués de toutes professions. Ils appuient les travailleurs dans

leurs luttes pour les salaires, les loisirs, le respect de leur dignité. Ils mettent leurs connaissances à leur disposition dans les centres d'éducation ouvrière, où ils ne doivent pas créer l'impression d'apporter leur science d'« en haut », mais doivent établir leurs programmes d'après les nécessités du mouvement syndical. Certains choisissent la voie du mouvement politique; qu'ils se gardent de s'égarer dans la théorie; une activité suivie au sein du mouvement syndical leur permettra de se rendre compte de la psychologie des salariés, avec lesquels doit s'édifier un monde nouveau.

Dans sa conclusion, Pierre Reymond envisageait de grouper les pédagogues qui ont conscience de leurs devoirs dans le domaine social.

L'école en Suisse

En vertu de la Constitution fédérale, ce sont les cantons qui pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et gratuite dans les écoles publiques.

Cette vertu fédéraliste entraîne des inconvénients non pas du fait de la diversité des langues, mais de la diversité anachronique des structures et des programmes scolaires.

C'est ainsi, par exemple, que l'écriture diffère d'un canton de langue française à l'autre. Chaque canton édite ses propres manuels scolaires, ce qui contribue singulièrement à l'accroissement des dépenses pour la rédaction de ces ouvrages et surtout l'impression. Cette déformation fédéraliste dans la même région linguistique va jusqu'à prévoir différents termes de l'année scolaire selon les cantons, ou même de l'âge d'entrée à l'école secondaire. Pour corser encore cette extraordinaire disparité, la formation du corps enseignant et les programmes scolaires sont différents.

L'Union syndicale suisse soutient le mouvement engagé par la Société pédagogique romande pour une coordination des structures et des programmes. Elle a non seulement ouvert ses publications dans la région de langue française du pays à la propagande en faveur d'une école romande, mais convoqué des conférences de militants pour préparer l'opinion publique à cette réforme nécessaire. Sans doute convient-il de ne pas sous-estimer l'écueil confessionnel, Genève, Vaud et Neuchâtel étant de majorité protestante, tandis que Fribourg et Valais sont de majorité catholique. Mais ce sont des écueils qui doivent pouvoir être tournés aisément avec de la bonne volonté réciproque.

Quant au fédéralisme, il ne serait pas le moins du monde menacé par une coordination des structures et des programmes scolaires. Comme le rappelait fort opportunément le professeur Lasserre, trop de partisans abusent du fédéralisme pour le faire servir à leurs fins conservatrices, sinon rétrogrades.

Alors que le progrès scientifique s'accélère constamment et conditionne dans une forte mesure la croissance économique, cette dernière ne va pas sans influencer de façon considérable la demande de tous les emplois à tous les niveaux, y compris dans le corps enseignant primaire.

Spécialement dans notre pays, la pénurie de personnel qualifié a pris de vastes proportions; elle s'aggrave constamment.

Le problème du recrutement et de la formation de personnel qualifié aux échelons les plus divers figure donc parmi les plus urgents. Nous ne pourrions le résoudre comme il doit l'être que si nous l'abordons avec énergie, sans nous laisser arrêter ou limiter par des considérations fédéralistes ou idéologiques. L'objectif est clair; il s'agit de former un nombre plus grand de gens qualifiés à tous les échelons et dans les disciplines les plus diverses. A cet effet, nous devons ouvrir plus largement aux jeunes gens doués l'accès à cette formation.

L'octroi de bourses et de subsides constitue un moyen efficace d'atteindre ce but. Nos écoles, à tous les degrés, doivent être ouvertes sans restriction à tous les jeunes gens capables, indépendamment de leur situation sociale ou financière. Pour des raisons morales, politiques et économiques à la fois, nous ne pouvons nous permettre, en cédant à des considérations étroitement financières, de laisser en jachère l'intelligence et les dons de milliers de jeunes Suisses. C'est malheureusement encore le cas, ce que démontrent les résultats de diverses enquêtes faites au cours des dernières années pour déceler l'origine sociale des étudiants immatriculés à nos hautes écoles. En 1953/1954, sur les 324 étudiants de l'Université de Genève dont les parents étaient domiciliés dans le canton, on en comptait tout au plus trois dont le père était ouvrier. De 1945 à 1952, les fils d'ouvriers représentaient 5% seulement du nombre global des étudiants de l'Université de Zurich. Les résultats d'une enquête faite récemment à l'Université de Berne indiquent une proportion de 3% seulement. On a lieu d'admettre que les jeunes gens issus des milieux ouvriers – qui représentent pourtant 49% de la population suisse – constituent 3,5% en moyenne de l'effectif des étudiants des hautes écoles. La situation n'est que très légèrement meilleure à l'échelon de l'enseignement secondaire. Sans exagérer aucunement, on peut dire que le bénéfice de l'enseignement secondaire et supérieur est encore presque exclusivement le privilège d'une minorité aisée. C'est dire que nous disposons de possibilités considérables et inutilisées de recrutement.

Législation fédérale pour le subventionnement des bourses

Le Conseil fédéral a rendu public, le 8 juin 1964, le projet de loi fédérale sur les subventions versées aux cantons pour les bourses d'études. Il s'agit de la première des mesures prévues par le nouvel

article 27 *quater* de la Constitution que le peuple et les Etats ont accepté le 8 décembre 1963. Le conseiller fédéral H.-P. Tschudi a exposé devant la presse l'économie de la loi, qui ne met encore en œuvre qu'une partie des possibilités nouvelles que la Constitution ouvre désormais à la Confédération. On va au plus pressé. Pour l'instant, la loi proposée règle uniquement le régime des subventions fédérales aux cantons pour les bourses d'études. La souveraineté de ces derniers en matière scolaire demeure intacte. L'initiative continue à leur appartenir. C'est à eux de décider s'ils entendent accorder des bourses d'études. La Confédération se borne à prendre en charge une partie des frais.

La loi élargit la notion de « bourses d'études », qui devient en quelque sorte synonyme d'investissement pour une meilleure utilisation des intelligences et des dons. Les bourses cesseront d'avoir un relent d'aumône. Bien que nombre de cantons aient amélioré les dispositions légales qui régissent les bourses, le système en vigueur est encore loin d'avoir été développé de manière à permettre de détecter plus efficacement les talents et les vocations.

Par bourse, la loi entend toutes les prestations financières uniques ou répétées, accordées aux fins de faciliter la formation ou le perfectionnement de personnes, et sans obligations de remboursement. Ces prestations comprennent aussi les allocations destinées à l'entretien d'écoliers ou d'étudiants, les contributions aux frais de transport ou à l'impression de thèses. Les subsides fédéraux peuvent être étendus aux personnes qui exercent une activité économique et qui, au bénéfice d'une bourse cantonale, suivent en marge de cette activité une école pour se préparer à un examen supérieur. De manière générale, les bénéficiaires doivent fréquenter des établissements tels que les hautes écoles (universités, écoles polytechniques), les écoles préparant à la maturité, les écoles normales, les instituts préparant aux vocations ecclésiastiques, les écoles pour les professions artistiques, les écoles de service social.

La loi se limite donc aux cas pour lesquels les cantons accordent des bourses et ne concerne pas ceux pour lesquels la Confédération octroie déjà des subsides en vertu de la loi sur l'agriculture ou de la loi sur la formation professionnelle. Elle ne s'étend pas non plus aux prêts pour études, qui n'ont d'ailleurs pas atteint un grand développement.

Pour éviter qu'on ne multiplie le nombre des bourses ne dépassant pas quelques centaines de francs, le Conseil fédéral fixera des « montants de base » qui ne seront pas pris en considération lors de la détermination des subventions. Ils s'établiront probablement entre 400 et 500 fr. Pour la part des bourses cantonales dépassant ces montants de base, la Confédération versera des suppléments de 25% pour les cantons financièrement forts, de 45% pour les cantons de force financière moyenne et de 65% pour les cantons financièrement

faibles. Ces subsides n'ont pas pour fin d'engager les cantons à réduire leurs prestations en matière de bourses, mais à les étendre.

Une bourse annuelle de 4000 fr. accordée par un canton pour des études universitaires sera donc assortie, selon la puissance financière du canton, d'un subside fédéral de 875 fr., 1575 fr. ou de 2275 fr. Pour une bourse cantonale de 2000 fr. par an afférent à la préparation d'une maturité, le subside fédéral s'inscrirait à 400 fr., 720 fr. ou 1040 fr.

La Confédération ne met que deux conditions à son aide financière: les cantons doivent renoncer à restreindre le libre choix des études et à faire dépendre l'octroi d'une bourse d'une durée minimum de domicile dans le canton, sauf si le bénéficiaire ou ses parents se sont établis dans ledit canton principalement parce que le régime des bourses y est plus avantageux qu'ailleurs. En règle générale, l'étudiant garde son domicile juridique chez ses parents. Si une famille de Lucerne envoie son fils étudier à Lausanne, c'est le canton de Lucerne qui doit accorder la bourse.

L'école doit entrer dans la vie

et adapter ses programmes aux nécessités pratiques de la vie professionnelle.

L'instruction, spécialement dans les écoles primaires, devrait se débarrasser des leçons trop abstraites que les adultes oublient rapidement à leur entrée dans la vie professionnelle. Certains problèmes d'arithmétique, par exemple, de caractère trop théorique, semblent paralyser la personnalité de l'enfant au lieu de contribuer à l'épanouir et à le préparer à son rôle d'homme.

Les leçons gagneraient à s'adresser davantage à l'intelligence, à réveiller la curiosité des enfants, à susciter leur intérêt, à inspirer leur zèle créateur.

Cela se fait toujours davantage, avec plus ou moins de bonheur, selon les moyens et l'audace des cantons, souverains, pour ce qui concerne l'école primaire, mais aussi selon la valeur du corps enseignant.

Réformer les programmes pour répondre au souci constant de s'adapter aux temps actuels n'est pas toujours le moyen d'arriver à de meilleurs résultats.

Les changements doivent être soigneusement préparés et mis en application avec précaution, j'allais dire avec la sage lenteur helvétique qui permet d'éviter bien des erreurs graves. Les enseignants sont orfèvres en la matière, c'est à eux et aux autorités publiques de proposer les changements nécessaires dans les structures et les programmes. Mais c'est au peuple ou à ses représentants qu'il appartiendra de prendre les décisions finales. Souhaitons qu'ils se montreront plus audacieux que les « fédéralistes » qui en sont encore au cloisonnement périmé d'hier!